

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU TRAVAIL

(Division des services essentiels)

Région : Montréal
Dossier : 1042234-71-2009
(CM-2020-4428)
Dossier accréditation : AM-1005-1511

Montréal, le 11 février 2021

DEVANT LA JUGE ADMINISTRATIVE : Dominique Benoît

Recyclage Notre-Dame inc.
Employeur

et

Unifor, section locale 1219
Association accréditée

DÉCISION

ATTENDU qu'en vertu du premier alinéa de l'article 111.0.17 du Code du travail¹ (le Code), s'il est d'avis qu'une grève peut avoir pour effet de mettre en danger la santé ou la sécurité publique, le Tribunal peut, de son propre chef ou à la demande d'une partie intéressée, ordonner à un employeur et à une association accréditée d'un service public de maintenir des services essentiels en cas de grève;

ATTENDU que l'employeur visé par la présente décision, soit une entreprise d'incinération de déchets ou d'enlèvement, de transport, d'entreposage, de traitement, de transformation ou d'élimination d'ordures ménagères, de

¹ RLRQ, c. C-27.

déchets biomédicaux, d'animaux morts impropres à la consommation humaine ou de résidus d'animaux destinés à l'équarrissage, constitue un service public au sens de l'article 111.0.16 du Code du travail;

ATTENDU que l'association accréditée représente :

« **Tous les salariés au sens du Code du travail à l'exception des employés de bureau et des gardiens de sécurité.** »

De : **Recyclage Notre-Dame inc.**

9400, rue de l'Innovation
Anjou (Québec) H1J 2X9

Établissement visé:

9000, avenue Marien
Montréal-Est (Québec) H1B 0A6;

ATTENDU qu'une grève dans ce service public peut avoir pour effet de mettre en danger la santé ou la sécurité du public;

EN CONSÉQUENCE, le Tribunal administratif du travail :

ORDONNE à l'employeur et à l'association accréditée de maintenir des services essentiels et de se conformer aux exigences des articles 111.0.18 et 111.0.23 du Code du travail en cas de grève;

SUSPEND l'exercice du droit de grève jusqu'à ce que l'association accréditée se conforme aux exigences des articles 111.0.18 et 111.0.23.

Dominique Benoît

M^{me} Linda Gaumont
Pour l'employeur

/sc